

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD074-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	69
Votants	90
Pouvoirs	21

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 25 mai 2018

**LE 31 mai 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : EVALUATION ANNUELLE DU REGIME D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, LE MAO, BEYLOT, BONNET, BREAU, MOTTIER, COURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LACOSTE, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, COUDERC, DUNOYER, KHAIRALLAH, LE VACON, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, RAUZET, LOURD, REYNET, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADIS, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : GONTHIER, KERGOAT, FAURE, GATAULT, HANOU, RAT-SOUIILLER, DORET, DECABRAS.

MM. : DESPLAT, LARRE, GARRIGUE, CHERON, BERIT-DEBAT, FRADON, LE PAPE, PUYRIGAUD, RIGAUD, GIRAUDEL, MACARY, MOSSION, MALLET, MATHIEU, GUILLEMET, LAROCHE, HERBRETEAU, MONTORIOI.

POUVOIRS :

M. LARRE	Pouvoir à	M. BEYLOT	Mme HANOU	Pouvoir à	M. AUDI
Mme GONTHIER	Pouvoir à	M. AUZOU	M. MACARY	Pouvoir à	M. ROUQUIE
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. GENDRE	M. MOSSION	Pouvoir à	Mme BORAS
M. GARRIGUE	Pouvoir à	M. USCAIN	Mme RAT SOUIILLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD-DAUSSE
M. CHERON	Pouvoir à	M. LECOMTE	M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. COLLINET
M. BERIT-DEBAT	Pouvoir à	M. TESTUT	Mme DORET	Pouvoir à	Mme DATRIER
M. FRADON	Pouvoir à	M. RAUZET	Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. LE PAPE	Pouvoir à	Mme MOULENES	M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
Mme FAURE	Pouvoir à	M. SCHRICKE	M. MONTORIOI	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. RIGAUD	Pouvoir à	M. LARENAUDIE			
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. MOTTIER			
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY			

**OBJET : EVALUATION ANNUELLE DU REGIME D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant que** la loi Notre a modifié les compétences économiques des collectivités locales. Elle a confié à la Région le chef de filât du développement économique locales. Les Régions sont compétentes pour définir les régimes d'aides aux entreprises applicables sur leur territoire et autoriser les collectivités territoriales à attribuer des aides.

**Que** les intercommunalités restent pour leur part compétentes en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises.

**Considérant que** suite à cette loi, le Grand Périgueux a pris plusieurs délibérations afin de définir sa politique d'aides aux entreprises.

**Que** par une délibération en date du 15 décembre 2016, le Grand Périgueux a défini un règlement des aides aux entreprises en matière d'immobilier d'entreprises.

**Que** par une délibération du 28 septembre 2017, le Grand Périgueux a adopté le règlement des aides aux entreprises du Grand Périgueux pour leurs investissements.

**Qu'en** complément à ces régimes d'aides propres au Grand Périgueux, des aides sont faites à certaines entreprises par l'intermédiaire des opérations collectives en faveur du commerce et de l'artisanat :

- l'une sur le territoire du Pays de la vallée de l'Isle, (délibération du 19 octobre 2017) ;
- l'autre sur la Ville de Périgueux (délibération du 16 mars 2017).

**Considérant qu'il** s'agit de faire un premier bilan des aides aux entreprises effectuées par le Grand Périgueux.

**2017 : 29 demandes reçues**

- ASPPI (Entreprise ESS) – VERGT-
- Entreprise Etoile du sud –PERIGUEUX -
- Entreprise Un air de campagne – PERIGUEUX -
- Entreprise Cycles Cum's –MARSAC -
- Entreprise Fromarsac –MARSAC -
- Entreprise Aux traditions d'autrefois – SANILHAC -
- Entreprise MADIES sécurité- TRELISSAC -
- Entreprise PN agencement – CHAMPCEVINEL -
- Entreprise B.A.M. –MARSAC -
- Entreprise Chocolaterie Joseph – BOULAZAC -
- Entreprise RIGAL Escalier Bois –CHANCELADE -
- Entreprise Menuiserie SALAVERT– COULOUNIEIX-CHAMIERES -
- Entreprise Délices de Mady– COULOUNIEIX-CHAMIERES -

- Entreprise Simoens –COURSAC -
- Entreprise Le rond-point– BOULAZAC ISLE MANOIRE -
- Entreprise ODETEC –SANILHAC -
- Entreprise Délices de Sandra – VEYRINES DE VERGT -
- Entreprise MANTALO conseil – COULOUNIEIX-CHAMIERES -
- Entreprise Traditions charcutières bio – BOULAZAC ISLE MANOIRE -
- Entreprise RUBI Cuir – BOULAZAC ISLE MANOIRE -
- Entreprise SOGOFA – ATUR -
- Entreprise Au fournil du palais –PERIGUEUX -
- Entreprise Scierie mobile du pays vermois -VERGT -
- Entreprise Map Bois - ST MARTIN DE FRESSENGEAS / CHANCELADE -
- Entreprise Laurent Pareau – PERIGUEUX -
- Entreprise Transport Bias – BOURROU -
- Entreprise BS affutage –MARSAC -
- Entreprise 3S (Entreprise ESS) – COULOUNIEIX-CHAMIERES -
- Entreprise Envoie du Steak –COULOUNIEIX-CHAMIERES -

#### **Dossiers refusés : 4**

- Entreprise Laurent Pareau : L'activité de l'entreprise ne rentre pas dans le règlement d'aides (photographe). Dossier transmis à la commune de Périgueux dans le cadre de l'OCMAC
- Entreprise Transport Bias : L'activité de l'entreprise ne rentre pas dans le règlement d'aides (Transporteur)
- Entreprise Map bois : Projet de développement ne rentrant pas dans le règlement d'aides (Création salle d'exposition)
- Entreprise BS affutage : A déjà perçu les 25% d'aides de la Région et se trouve donc au plafond légal des aides publiques

#### **Dossiers instruits : 12**

		MONTANT ACCORDE
Entreprise Menuiserie SALAVERT	Accord	12 500,00
Entreprise Délices de Mady	Accord	10 000,00
Entreprise Simoens	Accord	7 500,00
Entreprise Le rond-point	Accord	12 500,00
Entreprise ODETEC	Accord	25 000,00
Entreprise Délices de Sandra	Accord	4980,00
Entreprise Mantalo conseil	Accord	4582,00
Entreprise Traditions charcutières bio	Accord	25 000,00
Entreprise RUBI Cuir	Accord	25 000,00
Entreprise SOGOFA	Accord	2 700,00
Entreprise Au fournil du palais	Accord	6 461,00
Entreprise Scierie mobile du Pays vermois	Accord	8 400,00

Un montant de 144 623 € a ainsi été accordé en 2017

## Dossiers en cours de montage au 31 décembre 2017 : 13

- ASPPI (Entreprise ESS)
- Entreprise Etoile du sud
- Entreprise Un air de campagne
- Entreprise Cycles Cum's
- Entreprise Fromasac
- Entreprise Aux traditions d'autrefois
- Entreprise 3S (Entreprise ESS)
- Entreprise MADIES sécurité
- Entreprise PN agencement
- Entreprise B.A.M.
- Entreprise Chocolaterie Joseph
- Entreprise RIGAL Escalier Bois
- Entreprise Envoie du Steak

### Typologie des entreprises ayant sollicitées une subvention

#### • Secteur géographique

BOULAZAC ISLE MANOIRE	5
BOURROU	1
CHAMPCEVINEL	1
CHANCELADE	1
COULOUNIEIX-CHAMIER	4
COURSAC	1
MARSAC	4
PERIGUEUX	5
SANILAHC	2
ST MARTIN DE FRESSENGEAS/CHANCELADE	1
TRELISSAC	1
VERGT	2
VEYRINES DE VERGT	1

### Montant des subventions accordées en 2017 : 144 623 euros

- Subventions versées au 31/12/2017 : 72 480 euros
- Subventions restant à verser au 31/12/2017 : 72 143 euros
- Les conventions attributives sont signées mais l'agglomération demeure en attente des pièces nécessaires au versement de la subvention.
- Cas particuliers :
  - Subvention Entreprise MANTALO : 4 582 euros. Cette subvention ne sera pas versée car l'entreprise a été liquidée avant la signature de la convention.
  - Subvention Traditions Charcutières Bio : 25 000 euros. En attente du montant d'aide de la Région

- Subvention Scierie Mobile du Pays vernois : 8 400 euros. Cette entreprise ayant déposé un autre dossier de demande d'aide auprès du conseil Départemental et ayant obtenu de celui-ci une subvention de 10 311 euros, l'intervention financière du Grand Périgueux est pondérée dans le cadre de la règle des 25 % d'aides publiques, à 2 577 euros.
- Répartition du volume d'aide

MONTANT AIDES	ENTREPRISES AIDEES
De 1 500€ à 5 000€	3
De 5 000€ à 10 000€	3
De 10 000€ à 12 500€	1
De 12 500€ à 25 000€	2
De 25 000€ à 45 000€	3
De 45 000€ à 50 000€	0
De 50 000€ à 100 000€	0

### Destination des aides

- ➔ Augmentation de la production, de l'activité de l'entreprise nécessitant soit l'achat de nouveaux matériels de production soit la construction de nouveaux locaux
- ➔ Création de 25 CDI, 3 CDD et 2 consolidations de postes sur 3 ans

## BILAN 2018 : LE POINT AU 29 MARS

### Demande reçues en 2018 : 11

- Entreprise Ferronnerie VALLAT (Eglise neuve de Vergt)
- Entreprise Ménage service (Trélissac)
- Entreprise GAUME énergie (Chancelade)
- Entreprise Boulangerie PIREs (Trélissac)
- Entreprise SAS F.G.S. (Périgueux)
- Entreprise Périgord Bois (Champcevinel)
- Entreprise Boulangerie TALLOUT (Marsaneix)
- Entreprise Coursac BTP (Chalagnac)
- Entreprise Saint Pierre Auto (Saint Pierre de Chignac)
- Entreprise Garage Simonnet (Sanilhac)
- Entreprise Install concept (Périgueux)

### Dossiers refusés : 5

- Entreprise Boulangerie TALLOUT : Dossier transmis au Pays de l'isle pour l'opération collective (Activité de Commerce Zone rurale)
- Entreprise Coursac BTP : L'activité de l'entreprise (bâtiment et travaux publics) ne rentre pas dans le règlement d'aides

Entreprise Saint Pierre Auto : L'activité de l'entreprise ne rentre pas dans le règlement d'aides + travaux déjà réalisés avant la demande.

Entreprise Garage Simonnet : L'activité de l'entreprise ne rentre pas dans le règlement d'aides. Dossier transmis au FISAC Pays de l'Isle (Activité de Commerce)

Entreprise Install concept : L'activité de l'entreprise ne rentre pas dans le règlement d'aides. Dossier transmis au FISAC Périgueux (Activité de Commerce)

Entreprise Envoi du steack : le projet de développement ne rentre pas dans nos règles d'attribution des aides aux entreprises, il s'agit d'une activité de services numériques ( gérées directement par la Région Nouvelle Aquitaine.) L'entreprise nous a fait également part d'un projet d'Atelier de découpe de viande, concernant celui-ci, le Grand Périgueux pourra de nouveau étudier une demande de subvention relative à cette activité.

### **Dossiers abandonnés : 3**

Entreprise 3S (Entreprise ESS) : Ils souhaitent retravailler leur projet. Ils feront une nouvelle demande.

ASPPI (Entreprise ESS) : Ils souhaitent retravailler leur projet. Ils feront une nouvelle demande.

Entreprise Etoile du sud : Il ne souhaite plus monter de dossier ; de plus les travaux ont déjà été effectués.

### **Dossiers instruits : 3**

		<b>MONTANT ACCORDE</b>
Entreprise B.A.M.	ACCORD	12 500 euros
Entreprise Un air de campagne	ACCORD	5 989 euros
Entreprise Envoi su steak	REFUS	

### **Dossiers en cours de montage**

#### DOSSIERS 2017

Entreprise Cycles Cum's

Entreprise Fromasac

Entreprise Aux traditions d'autrefois

Entreprise MADIES sécurité

### **Bilan de l'opération collective en faveur du commerce et de l'artisanat de Périgueux**

Il s'agit d'un fonds d'aides directes aux entreprises destiné aux travaux de :

- Rénovation des devantures
- Investissements relatifs à la modernisation de leurs locaux d'activité professionnels
- Equipements destinés à assurer la sécurité des entreprises (rideaux métalliques, ...)
- Equipements destinés à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées
- Investissements dits de contraintes (liés à l'application de la réglementation, aux normes sanitaires, ...)

Les entreprises pour lesquelles l'instruction des dossiers est en cours sont :

Maison LEON : 3 320,40 euros

Magasin PROXI : 3 913 euros

Communic'action : 2 135 euros

L'entreprise pour laquelle une décision d'accorder une subvention a été prise est :

Le restaurant le Marathon : 3607,88 euros

Le montant des aides engagées s'élève à 9 368,40 euros

Le budget alloué par le Grand Périgueux pour cette opération Périgueux est de 28 000 euros

### **L'opération collective en faveur du commerce et de l'artisanat de la Vallée de l'Isle**

Elle vient de démarrer.

Le budget alloué par le Grand Périgueux à cette opération en 2018 est de 21 000 € pour un montant global des aides allouées sur le Pays de 121 000 €.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

Prend acte des éléments d'évaluation du régime d'aide à l'investissement des entreprises exposé dans le présent rapport

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	15 JUIN 2018	Pour extrait conforme	15 JUIN 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	15 JUIN 2018	Périgueux, le	15 JUIN 2018

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 18/06/2018

Reçu en préfecture le 18/06/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180531-DD074\_2018-DE